

**POUR UNE RÉELLE POLITIQUE DE PRÉVENTION**

Paris, le 27 janvier 2005. Depuis une dizaine de jours les conférences de presse, avis et annonce se suivent et se ressemblent. Que ce soit le bilan du Plan national Santé et Environnement présenté hier par M. Lepeltier, l'avis du Comité de la Prévention et de Précaution (CPP) sur les incinérateurs d'ordures ménagères communiqué ce matin ou l'annonce le 17 janvier du lancement d'une étude sur la dioxine menée conjointement par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) et l'Institut national de Veille sanitaire (InVS) (1), ces décisions ne constituent en rien des mesures de prévention. L'orientation générale est toujours de vouloir traiter les effets et ne pas s'attaquer aux causes.

La contamination à la dioxine en est un bon exemple. Le 3 avril 1998 le CPP avait déjà estimé qu'elle était la cause de 1800 à 5200 morts par an en France. Depuis, deux autres études françaises sont venues étayer ce discours. Il s'agit de celle de Viel et al. sur les lymphomes non-hodgkiniens aux alentours de l'incinérateur de Besançon(2) et l'étude menée par l'INSERM sur les malformations congénitales dues à la dioxine autour des incinérateurs en région Rhône-Alpes(3). Combien de temps va-t-il encore falloir attendre ? Combien de morts et de développement de cancers devront nous encore supporter, comme ce fut le cas en autres à Gilly-sur-Isère ?

Au moment où au ministère de l'écologie et du développement durable, des rencontres autour de la modification de la loi déchets de 1992 viennent de se terminer, sans apporter grand chose de nouveau, nous attendons toujours une politique volontariste de réduction des déchets et de promotion de la production propre.

Au moment où dans de nombreux départements des propositions de plan de gestion des déchets sans incinération (Bouches-du-Rhône, Pays-Basque Nord, Deux-Sèvres...), préférant le développement des alternatives, sont discutés, débattus nous attendons un message fort, de la part du gouvernement et non un soutien à l'incinération qui constitue un des problèmes majeurs de santé environnementale.

Les déclarations qui viennent d'être faites se contentent donc de souligner des problèmes que nous connaissons déjà, aucune action concrète n'est envisagée, aucune solution n'est proposée. Pourtant des projets, en France comme dans d'autres pays, sont arrivés à maturation et ont prouvés leur viabilité (Usine de méthanisation de Varennes Jarcy, politique de recyclage poussée dans la communauté de commune des portes d'Alsace, programme "Zéro déchets" au Canada, en Australie ... ) En France, les solutions autres que l'incinération doivent être développées. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement d'agir et de rapidement mettre en place, entre autres :

- un moratoire de 5 ans sur sa construction d'incinérateurs ou leur extension,
- une politique volontariste de production propre en milieu industriel,
- une meilleure collecte et de plus forts taux de recyclage(5),
- le compostage et la méthanisation des déchets organiques,
- une prévention des déchets à la source,
- un soutien au système REACH et au principe de substitution.

Selon le CNIID et la Coordination nationale pour la réduction des déchets(4), le temps presse. En effet, pour Jocelyn Peyret, directeur du CNIID, "nous sommes déjà mis devant le fait accompli du développement des cancers dans nos sociétés toxique et nous en connaissons les causes. Nous devons maintenant arrêter de tourner autour du pot et prendre le problème à bras le corps, si nous voulons vraiment le résoudre. Ce n'est pas l'impression que donne ces déclarations".

(1) Communiqué du 17 janvier 2005 : "Une étude nationale sur l'impact des rejets de dioxine sur la population va concerner, à partir de mars prochain, plus de 900 personnes vivant à proximité de huit incinérateurs d'ordures ménagères, a indiqué lundi l'Institut national de veille sanitaire".

(2) "Émission de dioxines par l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Besançon et risque de lymphome malin non-hodgkinien", Viel et al., American Journal of Epidemiology 2003.

(3) "Risques de malformations congénitales autour des incinérateurs d'ordures ménagères", Inserm, Institut européen des génotypes, Afssaps, 2002

(4) La Coordination nationale pour la réduction des déchets à la source regroupe 230 associations ou collectifs d'associations. Le CNIID s'occupe de son secrétariat.

(5) Selon l'inventaire ITOM de l'ADEME pour l'année 2002 le taux de recyclage atteint 8%, le traitement biologique 6%, l'incinération 45% et la mise en décharge 41%.

--